

FSU 70

Olivier Magagnini Secrétaire départemental du SNUipp/FSU

Geneviève Orion Responsable départemental du SGEN Cfdt

Christelle Alan Secrétaire départementale du SE UNSA





Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des personnels de l'Éducation Nationale appelés à se déplacer dans le cadre de leur fonction, notamment les personnels des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, les personnels de santé scolaire, les assistantes sociales et les conseillers pédagogiques.

Nos collègues ont reçu en mai une dotation kilométrique pour l'année civile 2005. Ils constatent pour la plupart une baisse très significative, alors que l'enveloppe budgétaire des années précédentes était déjà insuffisante au regard de la réalité des besoins.

Les maîtres de RASED chargés de l'aide pédagogique et de l'aide rééducative ont subi en moyenne une amputation de leur dotation de moitié par rapport aux années précédentes.

Les psychologues scolaires constatent en moyenne une baisse de 30 % de leur enveloppe.

En ce qui concerne les médecins scolaires, les infirmières scolaires et les assistantes sociales, la réduction est de l'ordre de 20 à 30 %.

Pour bon nombre de ces personnels itinérants, l'enveloppe allouée cette année sera épuisée avant septembre.

Notre département est profondément rural, les élèves et les écoles sont dispersés. Cela n'est pas sans conséquence sur les missions des personnels itinérants : les déplacements sont importants et contraignants, les interventions disséminées dans un tissu de petites écoles.

Sans frais de déplacement à la hauteur de ces contraintes géographiques et structurelles, nos collègues itinérants ne sont plus en mesure d'assurer leurs missions. Ce sont les zones les plus rurales qui en subissent les conséquences.

Cette situation est d'autant moins admissible que ces personnels exercent en direction de publics fragiles :

- les personnels des RASED prennent en charge les élèves les plus en difficulté qui sont souvent géographiquement éloignés de toute autre structure d'aide et de soins,

- les personnels de santé scolaire ont une mission de prévention, de dépistage et d'assistance aux élèves en danger dont l'importance est capitale.

Les conseillers pédagogiques, pour leur part, assurent le suivi des enseignants débutants ainsi que ceux recrutés sur liste complémentaire.

Dans un contexte de rigueur budgétaire et de volonté gouvernementale de rationalisation du fonctionnement de l'Éducation Nationale, il est inadmissible d'immobiliser un fonctionnaire dont le salaire et les charges représentent plusieurs dizaines de milliers d'euros par an pour quelques centaines d'euros de frais de déplacement.

Malgré les besoins importants, une centaine de fonctionnaires itinérants de l'Education Nationale de Haute Saône seront immobilisés dans leurs résidences administratives dès la rentrée.

Pour toutes ces raisons, dans l'intérêt des élèves et du Service Public d'Education, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'intervenir pour que chaque personnel itinérant de notre département puisse obtenir un contingent kilométrique à la hauteur des nécessités de sa mission.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.